

# **RÈGLEMENT DU JEU**

## **"GRAND JEU COCA-COLA 2017"**

### **ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE**

La Brasserie de Tahiti, société anonyme au capital de 5 180 750 000 FCP, RCS PAPEETE TPI 53 1 B, numéro TAHITI 031195, dont le siège social est situé 17 place Notre Dame, B.P. 597, 98713 Papeete, téléphone 40.46.76.00, représentée par son directeur général délégué, Monsieur Amine SEKKAT, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, du 25 septembre au 29 octobre 2017.

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS GENERALES**

La participation au « GRAND JEU COCA-COLA 2017 » est ouverte à toute personne physique résidant en Polynésie Française, à l'exception du personnel de la société organisatrice du jeu et des sociétés partenaires du jeu.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation doit être loyale. La société Brasserie de Tahiti s'engage à respecter l'égalité des chances et se réserve le droit d'exclure les éventuels fraudeurs.

### **ARTICLE 3 - PRINCIPE DU JEU**

Pour participer au jeu, il faut collectionner au choix soit 6 étiquettes de bouteilles 50cl COCA-COLA ou COCA-COLA ZERO, soit 3 étiquettes de bouteilles 1.5L COCA-COLA ou COCA-COLA ZERO spécialement éditées pour le présent jeu, les étiquettes pouvant avoir des destinations différentes (HAWAII, CALIFORNIE, JAPON ou AUCKLAND).

Il faut joindre les étiquettes au bulletin de participation disponible dans les points de vente (réceptacle fixé sur chaque urne), remplir le bulletin de participation avec son nom, prénom, n° de téléphone, adresse et déposer le tout (bulletin avec étiquettes) dans l'urne présente dans chaque point de vente participant au JEU COCA-COLA 2017.

Les 51 gagnants des cadeaux par tirage au sort hebdomadaire seront contactés par téléphone ou envoi SMS par un opérateur de l'agence NBC Interactive (Rue Jeanne d'Arc - Immeuble Pharmacie Cathédrale, 2ème étage) lequel leur précisera le cadeau gagné ainsi que le lieu et les modalités de récupération du cadeau.

Les tirages au sort seront effectués les mercredi 04, 11, 18, 25 octobre et 02 novembre 2017.

Les joueurs ne pourront considérer leur cadeau comme définitivement acquis qu'après avoir été contactés par téléphone ou envoi SMS par l'agence NBC Interactive et devront justifier leur identité lorsqu'ils récupéreront leur cadeau.

Si les gagnants ne peuvent pas se déplacer, un de leurs proches, muni des pièces d'identité nécessaires dont celle du gagnant pourra le faire à leur place.

Les personnes désirant participer gratuitement au « GRAND JEU COCA-COLA 2017 » peuvent venir retirer des étiquettes de bouteille 50cl et 1.5L COCA-COLA ou COCA-COLA ZERO, le matin entre 10 heures et 12 heures, à raison d'une étiquette par jour et par personne, à l'agence NBC Interactive (Rue Jeanne d'Arc - Immeuble Pharmacie Cathédrale, 2ème étage), ou faire une demande par courrier à raison d'une demande par jour et par personne (même nom, même adresse) auprès de l'agence NBC Interactive (BP

41697 – Fare Tony - Papeete). Le timbre sera remboursé au tarif normal en vigueur sur demande du participant.

Les participants pourront consulter la liste des gagnants du tirage au sort sur le site internet [www.coca-cola.pf](http://www.coca-cola.pf) et à l'agence NBC Interactive (Rue Jeanne d'Arc - Immeuble Pharmacie Cathédrale, 2ème étage - BP 41697 – Fare Tony - Papeete).

La publication des résultats se fera le vendredi suivant chaque tirage au sort.

## **Liste des cadeaux**

- 50 enceintes bluetooth COCA-COLA à 2.297 FHT soit au TOTAL : 114.850 FHT
- 50 sets de barbecue COCA-COLA à 1.655 FHT soit au TOTAL : 82.750 FHT
- 50 sacs isothermes COCA-COLA à 1.373 FHT soit au TOTAL : 68.650 FHT
- 50 casques audio COCA-COLA à 1.063 soit au TOTAL : 53.150 FHT
- 50 chargeurs USB COCA-COLA à 2.312 FHT soit au TOTAL : 115.600 FHT
- 5 voyages pour 2 personnes pour les destinations suivantes au choix des 5 gagnants : HAWAII/Honolulu, CALIFORNIE/Los Angeles, JAPON/Tokyo, AUCKLAND d'une valeur de 580 000F chacun soit au TOTAL : 2.900.000 FHT

**Chaque semaine, il y aura 10** enceintes bluetooth, 10 sets de barbecue, 10 sacs isothermes, 10 casques audio, 10 chargeurs USB et 1 voyage pour 2 personnes à gagner.

**La valeur TOTALE des cadeaux est de : 3.335.000 FHT**

**Les gagnants des voyages auront le choix entre un des 4 voyages détaillés ci-dessous :**

**Le montant forfaitaire « voucher » de 580.000 FHT pour HAWAII/Honolulu comprend :**

- 2 billets d'avion A/R pour Honolulu en classe économique en période de basse saison
- 2 contrats d'assurance voyage couvrant tout le séjour à Hawaii-Honolulu
- La taxe d'aéroport pour 2 personnes
- 6 nuits d'hôtel 3\* (1 chambre standard), petit déjeuner compris pour 2 personnes.

**Le montant forfaitaire du bon de voyage « voucher » de 580.000 FHT pour la destination CALIFORNIE/Los Angeles comprend :**

2 billets d'avion A/R pour Los Angeles en classe économique en période de basse saison

2 contrats d'assurance voyage couvrant tout le séjour aux USA

La taxe d'aéroport pour 2 personnes

4 nuits d'hôtel 3\* (1 chambre standard), petit déjeuner compris pour 2 personnes.

**Le montant forfaitaire du bon de voyage « voucher » de 580.000 FHT pour la destination JAPON/Tokyo comprend :**

2 billets d'avion A/R pour Tokyo en classe économique en période de basse saison

2 contrats d'assurance voyage couvrant tout le séjour au Japon

La taxe d'aéroport pour 2 personnes

5 nuits d'hôtel 3\* (1 chambre standard), petit déjeuner compris pour 2 personnes.

**Le montant forfaitaire du bon de voyage « voucher » de 580.000 FHT pour la destination AUCKLAND comprend :**

2 billets d'avion A/R pour Auckland en classe économique en période de basse saison

2 contrats d'assurance voyage couvrant tout le séjour en Nouvelle Zélande

La taxe d'aéroport pour 2 personnes

4 nuits d'hôtel 3\* (1 chambre standard), petit déjeuner compris pour 2 personnes.

Ces 5 voyages sont valables pour une durée de un an pour les destinations spécifiées ci-dessus à compter de la date d'émission du bon de voyage «voucher » par l'agence de voyage « MANUREVA TOURS » qui est la seule agence accréditée par la BRASSERIE DE TAHITI pour organiser les 5 voyages du «GRAND JEU COCA-COLA 2017».

Les gagnants devront effectuer leur réservation directement auprès de l'agence MANUREVA TOURS en spécifiant le choix de leur destination (HAWAII Honolulu, CALIFORNIE Los Angeles, JAPON Tokyo ou AUCKLAND tenant compte de la date de validité du séjour de 1 an dans la limite du budget de 580.000 FHT.

Si le budget est dépassé, le solde sera à la charge du gagnant.

Ces 5 bons de voyage « voucher » sont à récupérer au siège de la BRASSERIE DE TAHITI situé 17 place Notre Dame à Papeete.

Les gagnants devront fournir une pièce d'identité pour récupérer leur bon de voyage « voucher ».

Aucune contrepartie ou équivalent financier des gains ne pourra être demandé par le(s) gagnant(s).

Les cadeaux ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Les cadeaux ne seront ni repris, ni échangés contre un autre objet. La Brasserie de Tahiti décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des lots attribués et du fait de leur utilisation.

**ARTICLE 4 – UN SEUL GAGNANT PAR FOYER**

Un même joueur peut participer plusieurs fois par jour au «GRAND JEU COCA-COLA 2017 ». Il ne peut, cependant, pour le tirage au sort y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone participant). Le non respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant.

**ARTICLE 5 – RESPONSABILITE**

La Brasserie de Tahiti ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La Brasserie de Tahiti décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

**ARTICLE 6**

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la Brasserie de Tahiti organisatrice du jeu concours dont les décisions seront sans appel.  
Toutes contestations ou réclamations seront prises en considération pendant un délai de 2 mois à compter de la clôture du jeu.

#### **ARTICLE 7**

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis à la réglementation en vigueur en Polynésie Française.

#### **ARTICLE 8**

Le(s) gagnant(s) autorise(nt) la Brasserie de Tahiti à utiliser leur nom, prénom, voix, adresse et image dans le cadre de sa communication publicitaire et promotionnelle sans restriction ni réserve, et sans que cela ne leur confère droit à une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

La Brasserie de Tahiti s'engage à ne jamais céder à des entreprises tierces toutes données concernant les participants au « GRAND JEU COCA-COLA 2017 ».

En application de l'article 34 de la loi n °7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de :

GRAND JEU COCA-COLA 2017 / NBC Interactive / B.P. 41697- Fare Tony- Papeete.

#### **ARTICLE 9**

Le présent règlement est déposé à l'office d'huissier de justice UEVA-LEHARTEL situé à Papeete – Tahiti. Le règlement pourra être adressé gratuitement, par courrier, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : GRAND JEU COCA-COLA 2017 / Agence NBC Interactive, B.P. 41697 - Fare Tony - Papeete ; l'envoi de cette demande donnant lieu au remboursement du timbre d'expédition au tarif normal en vigueur.